

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BEKHTAOU

OBJET

DE LA DELIBERATION

Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLateau du SUD dijonnais (SIPLASUD) - Rapport d'activités et compte administratif 2010 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Masson, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau du SUD dijonnais m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2010 de cet établissement.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que le syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de Chenôve a été créé par arrêté préfectoral du 18 février 1975 et que les communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey et Corcelles-les-Monts y adhèrent.

Sa zone d'intervention recouvre 1850 hectares de pelouses calcaires, forêts et coteaux de vignes, véritable « poumon vert », comprenant des milieux naturels remarquables inscrits pour une grande partie dans le périmètre Natura 2000 de la côte dijonnaise, ainsi que des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

La mission du syndicat est de concilier la protection de l'espace et l'accueil du public, par des aménagements et une mise en valeur du plateau, tout en veillant à la sauvegarde de sa richesse naturelle.

Ses objectifs sont les suivants :

- préserver les zones naturelles des éventuelles nuisances ou menaces (champ de tir, circulation motorisée, dépôts sauvages, fréquentation excessive, étalement urbain, etc.),
- développer l'accueil du public, en apportant les adaptations ou les améliorations nécessaires (parkings, tables d'orientation, aires de pique-nique et de repos, cheminements piétonniers, fléchages de sentiers de randonnée, etc.),
- permettre l'accessibilité du milieu naturel à tous (création de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours et sentiers de découvertes, accueil de centres de loisirs, etc.) et sensibiliser le public à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

L'année 2009 avait permis au syndicat de se donner les moyens de réaliser des actions de plus grande ampleur, avec l'embauche d'une chargée de mission à mi-temps, la modification de ses statuts et le changement de sa dénomination, cette dernière devenant « Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau du SUD dijonnais (SIPLASUD) ».

Sont à signaler, au titre de 2010, les réalisations suivantes.

1 - Mise en oeuvre d'une communication plus lisible

- Refonte du logo
- Création d'un site internet
- Diffusion d'un encart dans les bulletins municipaux des communes membres (sauf Dijon) et sur le site du Grand Dijon.

2 - Renouvellement et développement des actions passées

- Actions de sensibilisation
 - Organisation d'actions pédagogiques sur le thème des déchets dans les centres de loisirs participant au nettoyage de printemps (Animations pédagogiques réalisées par Latitude 21)
 - Organisation de visites du centre de tri du Grand Dijon pour les centres de loisirs sans hébergement participant au nettoyage, et d'une visite « tous publics » l'après-midi du nettoyage.
 - Quatrième journée du nettoyage intercommunal de printemps
 - Organisation d'une soirée de projection-débat sur le thème des déchets
 - Participation à « une balade famille » sur le sentier Marceaux (sensibilisation aux richesses écologiques du site).
- Travaux : accueil du public, offre d'itinéraires et protection de l'espace naturel
 - Début du projet de changement des trois tables d'orientation dégradées (recherche d'un contenu plus attractif)
 - Réflexion concernant la création de sentiers VTT (Participation à la démarche du plan de fréquentation de la côte dijonnaise)

- Montage du dossier d'inscription de sentiers pédestres au Programme de Développement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, avec structuration des sentiers, projet de conventionnement avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or pour leur balisage
- Projet global de dispositifs de fermeture d'accès (Participation à la démarche du plan de fréquentation de la côte dijonnaise) pour 2011 et 2012.
- Installation d'un dispositif de fermeture derrière la déchetterie de Marsannay (barrière, empierrement).

3 - Projets à plus long terme : pelouses calcaires et champ de tir

- Réflexion de fond concernant les objectifs à plus ou moins long terme du syndicat sur le thème de la biodiversité : intervention du Directeur du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons sur les pelouses calcaires, avec sortie terrain à Chambolle-Musigny
- Renouveau de la démarche de médiation auprès de la BA 102 et sollicitation du Ministère de la Défense concernant le devenir du champ de tir de Chenôve.

En ce qui concerne le compte administratif 2010, le résultat se traduit par un excédent de fonctionnement de 17 199,12 € et un équilibre d'investissement soit un excédent global de clôture de 17 199,12 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2010 du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ